LES ANNONCES
LANDAISES
SAMEDI 28 AOÛT 2021 - 1,30 €
N°3973

TOURISME
Hôtellerie de plein air
Star de l'été

PROFESSIONS
Congrès des notaires
Le numérique, l'homme et le droit

CHRISTOPHE
DEMERSON
Président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers

IMMOBILIER
LES PROPRIÉTAIRES EN MODE PROJET

© Hubert Raffini

COUP DE BUZZ

MIMIZAN
PRIX DE LA CONSTRUCTION BOIS POUR LA PASSERELLE DE GOMBAUT

La nouvelle passerelle de Gombaut qui enjambe le courant face à l'hôtel du lac à Mimizan a valu au bureau d'études techniques Oregon le deuxième prix de la construction bois Nouvelle-Aquitaine, décerné par les interprofessions forêt-bois-papier, dans la catégorie aménagement extérieur. Les travaux d'envergure ont en effet consisté à démonter entièrement la structure bois détériorée avant d'installer le nouveau franchissement qui dispose de trois appuis intermédiaires en rivière. Les pieux, positionnés à l'aplomb des poutres latérales porteuses ont été posés avec l'aide de barges.

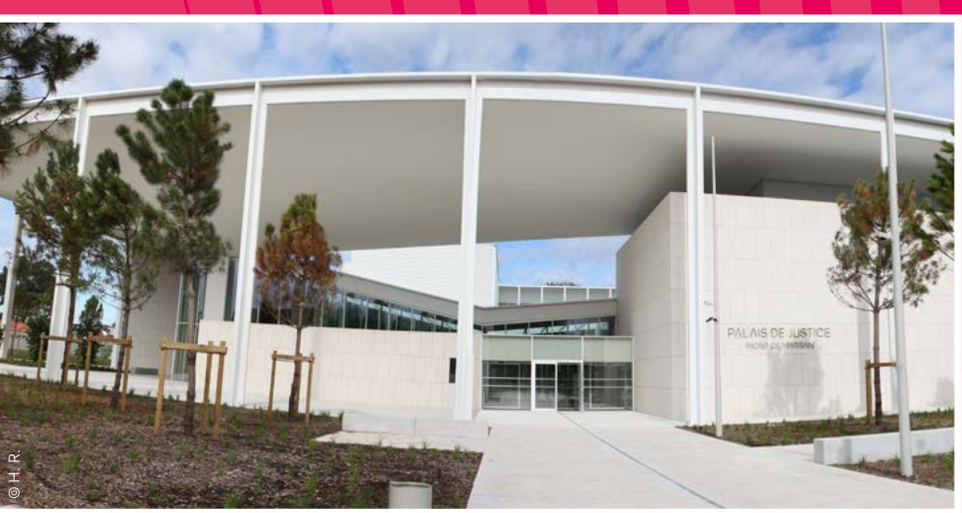

MONT-DE-MARSAN
LA CULTURE S'INVITE À LA CITÉ JUDICIAIRE

Culture et justice devraient faire bon ménage au sein de la cité judiciaire qui ouvre ses portes le 30 août, avenue du Colonel-Rozanoff à Mont-de-Marsan. En partenariat avec la Ville et l'Agglomération, le tribunal accueillera sept œuvres issues des collections du musée Despiau-Wlérick, dédié à la sculpture figurative française entre 1880 et 2000. La médiathèque du Marsan mettra, quant à elle, 400 ouvrages à disposition des enfants dans la salle d'attente du service pour mineurs qui disposera ainsi d'un coin lecture renouvelé.

CINÉMA
LE FESTIVAL DU FILM DE CONTIS S'OUVRE À SAINT-JULIEN-EN-BORN

Quelques jours avant son ouverture, le festival du film de Contis, qui aura lieu du 15 au 19 septembre 2021, propose le samedi 11 septembre à Saint-Julien-en-Born une projection des courts-métrages primés lors de l'édition 2020 qui s'était déroulée en ligne. À l'affiche : « Blaké » de Vincent Fontano (grand prix), « Holy Family » de Margarida Lucas (prix spécial du jury), « Pizza Boy » de Gianluca Zonta (mention spéciale du jury) et « I was still there when you left me » de Marie Mc Court (prix grand action).
festivalcontis.fr

SOMMAIRE

4 INTERVIEW
Christophe Demerson
Président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI)
Les propriétaires en mode projet

10 ACTU RÉGION
Nouvelle-Aquitaine
Hôtellerie de plein air
Star de l'été

16 ON EN PARLE

18 PROFESSIONS
Congrès des notaires : le numérique, l'homme, le droit

20 ENTREPRISE
Baisse historique des défaillances

21 JURISPRUDENCE

22 ANNONCES LÉGALES
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

27 TENDANCES BOURSE

28 QUOI DE NEUF ?
« Carte blanche de mon guide »

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Community Manager : Maïlys **MENDIBOURE** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU** 06 09 89 57 00 - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution Hebdomadaire • Parution le samedi • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 I83288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,30 € • Abonnement annuel : 35 € • Membre de RésoHebdoEco

IMMOBILIER
LES PROPRIÉTAIRES EN MODE PROJET

Christophe Demerson, président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), était récemment de passage à Dax pour accompagner la chambre départementale qui réintégrait son local refait à neuf. L'occasion d'inciter les propriétaires à entretenir leur patrimoine et de faire le point sur les évolutions législatives.

Propos recueillis par Hubert RAFFINI

Les Annonces Landaises : Comment définissez-vous l'UNPI ?

Christophe Demerson : L'UNPI est la seule fédération française représentant les propriétaires immobiliers. C'est un acteur pionnier de l'immobilier depuis plus d'un siècle. Née en 1893, elle a hérité d'une histoire riche de défis relevés, de propositions de défense des propriétaires privés, pour une plus grande solidarité entre eux et pour un développement du parc locatif libre. Elle compte 150 chambres départementales maillant le territoire et représentant 25 000 adhérents. La fédération s'attache à les accompagner face aux nombreux changements législatifs. Elle fait œuvre pédagogique auprès de ses adhérents et auprès des forces politiques pour la promotion du rôle de la propriété dans le développement de notre pays.

LAL : Diriez-vous que la propriété est en danger ?

C. D. : Les dernières élections départementales et régionales l'ont encore une fois démontré : le logement est toujours le grand absent du débat. La propriété privée est toujours perçue comme une ressource à exploiter et non comme une opportunité de croissance au service du bien-être. Prospective et réflexion sont occultées du débat.

LAL : Quel est le profil type d'un adhérent de l'UNPI ?

C. D. : Les bailleurs de l'UNPI disposent en moyenne d'un peu moins de trois biens. Ils veulent structurer leur patrimoine et pour cela ils viennent profiter des conseils des experts de l'UNPI. Les textes évoluent sans cesse et les patrimoines doivent suivre ces évolutions. Mais aujourd'hui, cette propriété est menacée et de plus en plus rognée par les lois et les règlements. La fiscalité, de plus en plus innovante, prive les propriétaires des moyens d'entretenir leur patrimoine.

© Shutterstock

« Optimiser les performances énergétiques de son bien, le rendre plus attrayant et confortable est un devoir de bonne gestion et de valorisation »

© Shutterstock

LAL : Certains propriétaires disent ne plus pouvoir investir dans la rénovation de leur patrimoine ?

C. D. : De fait, les travaux s'effondrent. Seulement 13 % des propriétaires profitent d'un changement de locataire pour réaliser des travaux. Ils se sentent pris pour cible, victimes de la pression fiscale. Il est vrai que les taxes foncières ont augmenté de plus de 30 % ces 10 dernières années. Mais une chose est sûre aussi, un bien non entretenu se déprécie. Il faut en permanence être en mode projet.

LAL : Des propriétaires se découragent ?

C. D. : Je peux le comprendre, mais ce n'est pas la solution. Il faut être actif. Si un propriétaire pense qu'il n'est plus intéressant d'investir dans la pierre, il vaut mieux qu'il transmette ou qu'il arbitre. Optimiser,

CHRISTOPHE DEMERSON
PROPRIÉTAIRE PAR HASARD

Christophe Demerson est président de l'UNPI France depuis trois ans. Quand on lui demande s'il sera candidat à sa propre succession, il répond que la décision n'est pas encore définitive, mais reconnaît avoir pris beaucoup de plaisir à rencontrer les chambres départementales et dans son rôle de lobbying auprès des ministères. À l'origine, cet Auvergnat de 63 ans était directeur d'hôpital thermal. Le hasard d'une rencontre l'a amené a constitué un patrimoine. « La chambre UNPI d'Auvergne et ses bénévoles m'ont beaucoup aidé à m'y retrouver dans ce maquis de textes. Pour les remercier, je suis finalement devenu président départemental, puis national. »

notamment les performances énergétiques de son bien, le rendre plus attrayant et confortable est un devoir de bonne gestion et de valorisation. Un propriétaire se doit de rester en mode entrepreneurial. C'est le meilleur moyen de valoriser son patrimoine.

LAL : L'aide d'État Ma Prime Rénov' peut-elle l'y aider ?

C. D. : On aborde là LA question du moment, le grand totem de la rénovation énergétique et de l'obsolescence programmée du bâti, drapée du vert de la bonne intention. Nous disons oui à la transition énergétique, mais avec un calendrier réaliste et une optimisation du levier fiscal. Au départ, il s'agissait de regrouper et de simplifier. La réalité est bien différente. Alors que le texte de loi a un an, le dépôt des dossiers n'a été possible qu'à partir du 1er juillet. Ces dossiers complexes et trop épais ont découragé de nombreux candidats. L'Assemblée nationale avait prévu d'interdire les logements classées F et G (dans le classement du diagnostic de performance énergétique, DPE, obligatoire dans la vente ou la location de tout bien immobilier), en 2028. Le passage en catégorie D des logements F et G, soit un quart du parc, d'ici 2034 est impossible à tenir. L'objectif est irréaliste et intenable. Nous avons d'ailleurs porté cette analyse auprès d'Emmanuelle Wargon, ministre du Logement.

LAL : Que préconisez-vous ?

C. D. : Pour lever un frein juridique à la rénovation des logements actuellement loués, il faudrait créer un congé pour travaux d'économie d'énergie importants, créer les conditions fiscales garantissant la soutenabilité financière pour les bailleurs des travaux de rénovation énergétique, défiscaliser l'aide Ma Prime Rénov', doubler le déficit foncier, si le montant des travaux est composé pour 40 % de travaux d'économie d'énergie (collectifs ou individuels), pour donner un « coup de boost », à très court terme. Il conviendrait également d'appliquer une troisième ligne de quittance simplifiée pour partager le bénéfice des travaux de rénovation énergétique et de déduire de l'assiette d'imposition les logements loués qui ne sont pas classés F ou G. Et pour éviter que des logements ne quittent durablement le parc locatif faute de capacité du propriétaire actuel, à assumer des travaux, prévoir l'éligibilité des biens F et G à l'aide fiscale prévue par le dispositif Denormandie dans l'ancien sur tout le territoire.

« Il faut aider **les bailleurs privés** et les petits commerçants à **préserver la vitalité des centres-villes** »

© Shutterstock

© Shutterstock

CHRISTOPHE DEMERSON

Président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers

© Hubert Raffini

© Shutterstock

LAL : Pendant les confinements dus à la pandémie, le gouvernement a suggéré de supprimer certains loyers. Comment avez-vous vécu cette proposition ?

C. D. : Certains présidents de Région ont même demandé l'annulation totale de tous les loyers d'habitation et commerciaux. On est passé pas loin de la catastrophe. Quelques-uns voulaient profiter de l'aubaine pour déboulonner la propriété immobilière. Les négociations avec Bruno Le Maire ont été rudes. Nous avons notamment obtenu que les petits bailleurs ne soient pas concernés par l'annulation de trois mois de loyers commerciaux. L'appel de Bruno Le Maire concernait bien les sociétés foncières possédant une masse d'actifs significatifs et non les petits bailleurs pour lesquels le loyer est vital. J'ai appelé ceux qui le pouvaient à suspendre temporairement les loyers des locaux commerciaux et professionnels des TPE et à étaler les paiements. Mais nous nous sommes opposés à un moratoire démagogique et irresponsable des loyers dans le parc privé d'habitation. Cela aurait mis 2,7 millions de petits bailleurs dans une situation catastrophique. Car les bailleurs ont besoin de leurs loyers : soit pour rembourser un crédit et payer les nombreuses charges, soit, le plus souvent pour avoir un complément de revenus pour leur faible retraite.

LAL : La législation a également évolué pour éviter les squats ?

C. D. : L'amendement « anti-squatteurs », porté par le député Guillaume Kasbarian, même s'il dit qu'il faut être ferme sur la propriété privée, est une évolution en trompe-l'œil. Les préfets n'ont pas reçu de consignes claires. Il y a une différence entre squats et droit au logement. Pourquoi les squatteurs saccagent-ils le bien ? Le problème est politiquement dur à régler et il s'agit à chaque fois de drames. Souvent des personnes qui ont économisé toute leur vie pour se payer un appartement ou une maison secondaire, voire même parfois principale, se retrouvent embourbées dans des procédures judiciaires et dans l'incapacité de récupérer leur bien. Il faudrait que la nouvelle loi soit réellement appliquée.

LAL : Votre rôle de président national vous amène à parcourir le territoire national. Quelle est votre impression générale ?

C. D. : Je constate une grande disparité entre les régions. La métropolisation a siphonné la moitié du territoire. Dans les métropoles il y a une forte tension. Les prix de l'immobilier s'envolent. Par contre, de nombreuses villes moyennes se vident. Dans certains départements on parle de désertification et les prix sont très bas. Ce n'est évidemment pas le cas dans les Landes qui bénéficient d'une grande attractivité et connaissent une poussée démographique importante. La métropolisation est une épineuse question d'aménagement du territoire. Des incitations fiscales permettraient aux propriétaires de prendre part à un rééquilibrage indispensable. Il faut aider les bailleurs privés et les petits commerçants à préserver la vitalité des centres-villes. Les propriétaires privés sont des acteurs économiques, partenaires des petits commerçants. Ils animent et font vivre nos villes, nos bourgs et nos villages. Ensemble, ils participent à la revitalisation et au développement économique de l'ensemble des territoires. Dans cet esprit, l'UNPI soutient depuis le départ le dispositif Action cœur de ville.

MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

LES INFORMATIONS CLÉS SUR LE PAPIER

Créé il y a plus de 2 200 ans, le support papier fait partie de notre quotidien. Pourtant il n'est pas certain qu'on le connaisse si bien. Voici 5 informations clés à savoir sur le papier.

1. ON NE DÉTRUIT PAS LES FORÊTS POUR FABRIQUER DU PAPIER

En France, on utilise majoritairement des chutes de production de scieries ou des déchets de bois issus de l'entretien des forêts dont la gestion durable préserve notamment la biodiversité.

90% des papiers proviennent de ressources durables

2. LES PAPIERS SONT DE PLUS EN PLUS ÉCOLOGIQUES

Les entreprises innovent pour réduire l'impact des papiers sur l'environnement. Par exemple, en utilisant des encres et des colles qui s'éliminent facilement lors du recyclage.

54% des papiers sont éco-conçus

3. LE PAPIER RECYCLÉ EST DE BONNE QUALITÉ

Grâce aux progrès réalisés, on peut aujourd'hui acheter des produits d'écriture à usage courant de qualité : blocs-notes, carnets, cahiers, ramettes de papier... On peut même avoir des feuilles blanches ou encore avec des textures brillantes.

TRIER, C'EST DONNER UNE NOUVELLE VIE À NOS PAPIERS

4. LES MULTIPLES DÉBOUCHÉS DU PAPIER RECYCLÉ

La pâte à papier recyclée peut servir aussi dans la fabrication de produits d'hygiène (essuie-tout, papier-toilette,...), d'emballages et même de produits isolants pour les habitations.

5. TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT

Journaux, papiers brouillon, magazines, catalogues, cahiers à spirale, enveloppes à fenêtre, prospectus... et pour cela, Il suffit de les trier.

57% c'est le taux de recyclage des papiers en 2019

CITEO

©Citeo/Fabrice Cateloy

NOUVELLE-AQUITAINE

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR STAR DE L'ÉTÉ

Les établissements d'hôtellerie de plein air haut de gamme s'ouvrent à de nouveaux publics avec la crise sanitaire. Individualisation et augmentation de la taille des espaces de vie mais aussi prestations de luxe sont les maîtres-mots de cette saison d'été pour laquelle ils ont maintenu leurs investissements. Bruno Carriquiry, directeur du camping landais Sylvamar, à Labenne, et Marc Canavaggia, directeur général de la chaîne de campings Sunêlia, basée à Bruges (33), dévoilent leurs tendances 2021.

Par Jennifer WUNSCH

©D.R.

Après une nouvelle année placée sous le signe de la crise sanitaire et des confinements successifs, près de 37 millions de Français devaient partir en vacances cet été selon les données de Protourisme. Et si 20 % d'entre eux ont choisi comme hébergements le camping, nombreux sont ceux qui privilégient la qualité et l'intimité. Deux notions qu'ont bien compris le réseau de campings indépendants 4 et 5 étoiles Sunêlia, dont le siège social se trouve à Bruges, en Gironde, et le camping 5 étoiles Sylvamar (franchise du groupe Yelloh!), situé à Labenne, dans le sud des Landes. Équipées de spas avec zones humides, sauna, hammam, salles de soins ; de différents hébergements éclectiques pouvant accueillir de deux à 18 personnes, comme une cabane dans les arbres pour les amoureux chez Sylvamar ou chez Sunêlia des « Toues-cabanées », barges flottantes équipées de structures d'hébergement sur le lac de Serre-Ponçon ; ou encore de sommiers et matelas à mémoire de forme spécialement conçus pour la marque Sunêlia ; ces hôtelleries de plein air ont en commun une obsession : offrir des prestations toujours plus haut de gamme et obtenir la satisfaction de leurs clients.

ROOM SERVICE

Et « ce n'est pas un vain mot », assure Marc Canavaggia, directeur général de Sunêlia, qui envoie chaque année 20 000 questionnaires de satisfaction à ses clients et fait réaliser des audits qualité dans ses établissements. « Grâce à cela, nous avons pratiquement en permanence la vision de ce qu'il faut faire dans nos campings pour améliorer la satisfaction et la qualité dans son ensemble. C'est une vraie démarche de fond », insiste-t-il.

C'est notamment pour cela que l'on retrouve chez Sunêlia des services dignes d'hôtels étoilés, comme un système de room service avec livraison de plats, petits déjeuners ou planchettes apéritives. « Nous avons réalisé d'importants investissements sur la partie restauration. Un chef étoilé nous conseille, et nous organisons chaque année avec des Meilleurs ouvriers de France des stages de formation pour nos chefs, notamment au Basque Culinary Center à San Sebastian, et même un concours de recettes avec un jury de professionnels du secteur », précise Marc Canavaggia. « Pour nous, il n'y a pas d'expérience de vacances de qualité s'il n'y a pas le plaisir de la table ».

> On retrouve chez Sunêlia des **services dignes d'hôtels étoilés** comme un système de room service avec **livraison de plats et petits déjeuners**

Le luxe résidant dans les détails, Sylvamar propose pour sa part depuis cette année un petit objet high-tech : un bracelet connecté qui permet à ses détenteurs de tout oublier mais de pouvoir néanmoins accéder au parc aquatique, d'ouvrir la porte de leur mobile-home à serrure connectée, mais aussi de payer leurs achats dans les commerces de l'établissement.

ESPACE ET SÉRÉNITÉ SANITAIRE

Si les taux de remplissage de ces campings haut de gamme sont des plus élevés cet été, avec une clientèle principalement française, constituée pour partie de nouveaux clients (les habitués étrangers n'ayant pas encore fait leur retour), Sunêlia et Sylvamar n'ont pas lésiné sur les investissements en 2021 pour augmenter encore

© D. R.

« Les gens veulent être dans des univers confortables et peu contraints »

le niveau des prestations proposées. Et répondre à la quête d'espace et de « sérénité sanitaire » des clients, note Bruno Carriquiry, directeur de Sylvamar. « Les gens veulent être dans des univers confortables et peu contraints, avoir de l'aisance ». Pour générer de l'espace, il a ainsi eu l'idée de limiter le nombre de couchages dans certains mobile-homes, pour que chacun y ait sa chambre.

« Nous avons testé ce produit qui propose trois chambres et trois salles de bain pour quatre personnes l'année dernière, et il rencontre un franc succès. Nous allons donc doubler notre parc en 2022 », annonce-t-il. Sylvamar a également prévu d'augmenter l'espace extérieur alloué à chaque famille, « pour donner à notre clientèle la chance de pouvoir vivre en dehors de son mobile-home, sur sa parcelle, avec sa terrasse, sa cuisine extérieure… et cela en toute intimité avec des pare-vues ».

Depuis la crise sanitaire, « les clients souhaitent aussi disposer de sanitaires

BRUNO **CARRIQUIRY**
Directeur du camping Sylvamar, à Labenne

privés sur leur emplacement. C'est pourquoi nous proposons cette année des petits mobile-homes complémentaires » avec salle de bain et toilettes, réfrigérateur et sèche-serviettes, détaille Bruno Carriquiry. Même chose chez Sunêlia, qui a fait installer des petits blocs sanitaires individuels, avec pour certains un lave-vaisselle, un lave-linge. « C'est une nouveauté que les gens ont découverte l'année dernière et dont ils ne peuvent plus se passer ! », assure Marc Canavaggia.

« ESPRIT TRIBU »

Cette tendance à l'entre-soi, à l'idée de se retrouver avec ses proches, a également inspiré aux deux entités un nouveau produit : « l'archipel » chez Sylvamar et « la villa » chez Sunêlia. Des emplacements entre 240 m² (chez Sunêlia) et jusqu'à 750 m² (à Labenne), comptant trois espaces nuit avec salle de bain et un grand espace commun de jour, organisés autour d'une terrasse équipée avec salon de jardin, plancha, jacuzzi et même piscine privative… le tout pouvant accueillir entre 10 et 18 personnes, avec « un niveau de luxe assez poussé », précise Marc Canavaggia, qui poursuit : « Il s'agit d'une nouvelle manière de penser l'accueil des familles, de réunir des familles recomposées ou multigénérationnelles », « dans un esprit tribu », complète Bruno Carriquiry. Ce produit rare – il en existe deux à Labenne et un chez Sunêlia, qui devrait développer « la villa » dans ses campings les plus premiums – et « permettant de se retrouver dans une bulle, à l'écart du reste du camping, avec de l'intimité pour chacun », connaît également un important succès cette année.

POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

Au total, Sunêlia a investi pas moins de 15 millions d'euros dans ses établissements en 2021. Soit le même montant que les années précédentes. « Au mois de mars 2020, nous avons réuni tous nos campings et nous avons décidé ensemble de ne renoncer à aucun projet, de continuer à investir, d'acheter des mobile-homes à nos partenaires constructeurs… Nous avons fait un plan sur 2020-2023 afin de ne pas prendre de retard sur nos investissements structurels », souligne Marc Canavaggia. C'est cela l'avantage du groupe, et c'est ce que recherchent les campings indépendants qui intègrent la chaîne Sunêlia : ils peuvent également profiter de formations et séminaires, d'outils digitaux mutualisés, de tout l'aspect marketing, mais aussi « de bonnes idées qui font ensuite école. Nous sommes un réseau qui apprend par capillarité : l'un teste le produit, si ça fonctionne, on l'installe dans plusieurs campings l'année suivante ».

DYNAMIQUE DU GROUPE

Cette même logique a poussé Sylvamar, qui appartient toujours à son fondateur Luc Dulayet, à devenir une franchise du groupe Yelloh!. « Nous versons un pourcentage de notre chiffre d'affaires au groupe, et pouvons profiter en contrepartie de la puissance de communication, d'une centrale de réservation et d'une présence importante sur internet. C'est également un gage de la qualité à laquelle nous nous engageons en signant une charte », indique Bruno Carriquiry, son directeur. Grâce à la dynamique du groupe, Sylvamar a pu facilement modifier ses conditions générales de vente, y ajouter des garanties annulation et limiter le montant des acomptes à verser pour réserver ses vacances.

Une obligation qui s'est imposée à tous les professionnels du secteur du tourisme. Et que les campings

© D. R.

CAMPING SYLVAMAR

Date de création du camping :
1990

800 places et
250 emplacements nus

Capacité :
3 000 personnes

Franchise 5 étoiles du groupe
Yelloh! (93 campings)

Effectifs en haute saison :
150 à 200 personnes

CA 2020 :
5,6 millions d'euros (en baisse de
30 % par rapport à 2019)

CA prévisionnel 2021 :
7 millions d'euros

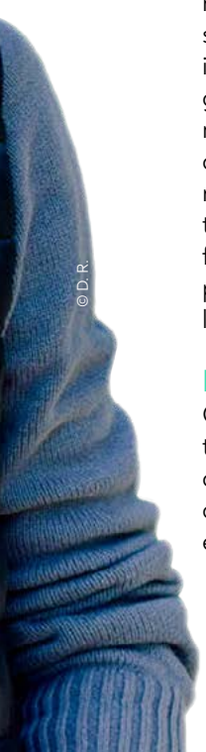
© D. R.

Sunêlia avaient anticipée il y a déjà plusieurs années, en proposant la garantie annulation (sur présentation de justificatifs « sans frais et sans formalités »), mais aussi « l'offre soleil » : si pendant le séjour, le client n'a pas un nombre d'heures d'ensoleillement minimum, Sunêlia lui rembourse 100 à 200 euros sous forme d'avoir pour son prochain séjour. « Souvent, les gens ne s'y attendent pas, et en général, ils l'utilisent. C'est une manière de fidéliser la clientèle, sans obligation d'achat », estime Marc Canavaggia.

SPORT, NATURE ET DIVERTISSEMENTS

Pour la saison 2021, les établissements d'hôtellerie de plein air ont aussi particulièrement travaillé l'offre d'activités. « On a vraiment senti que les gens avaient envie de prendre soin d'eux, de sortir de cette sensation d'avoir été enfermés pendant des mois. Le camping est une très bonne réponse à ce besoin de liberté et de retour à la nature », explique le directeur général de Sunêlia, qui propose des activités pour chacun : couples, parents, enfants, adolescents, ensemble ou séparément. La marque a ainsi misé sur le vélo-tourisme, avec deux sites spécialisés sur le vélo haut de gamme dans les Vosges et aux Trois-Vallées, qui ont monté leur boutique et tous les services associés. « Le vélo est une vraie tendance cette année. Et plus généralement la pratique du sport et le bien-être », note Marc Canavaggia. Pour permettre aux parents d'en profiter pleinement, le site Interlude de l'Île de Ré a même ouvert une crèche certifiée PMI (Protection maternelle et infantile), et les campings Sunêlia proposent une offre ludo-éducative « pour que les enfants puissent passer des vacances intelligentes », avec des clubs bilingues, des activités créatives et autour de la nature.

C'est sur le divertissement que s'est pour sa part concentré Sylvamar, avec d'importants investissements réalisés dans le parc aquatique, dont la surface a été doublée. « Nous avons ajouté une attraction majeure au cœur du parc, qu'on appelle le volcan. Cet énorme cratère monte à plus de 16 mètres de haut et à l'intérieur, dans une piscine de 500 mètres carrés, nous avons recréé le bouillonnement d'un volcan, avec des

« Nous avons décidé de ne renoncer à aucun projet et de continuer à investir »
Marc CANAVAGGIA

© D.R.

© D.R.

© D.R.

© D.R.

GROUPE SUNÊLIA

Date de création du réseau :
2005

11 000 emplacements avec
7 000 hébergements locatifs

Répartis dans une trentaine
de campings 4 et 5 étoiles

Dont 7 en Nouvelle-Aquitaine
(île de Ré, pointe du Médoc,
Lége-Cap-Ferret, Landes,
2 au Pays basque, Dordogne)

Effectifs en haute saison :
environ 1 250 personnes

CA 2020 :
70 millions d'euros
(en baisse de 25 %)

jets d'eau, des geysers, des bains bouillonnants, des cascades et un toboggan aquatique haut de 15 mètres. Nous avons aussi créé une rivière tout autour. Les clients sont très impressionnés », assure Bruno Carriquiry. Le cratère de ce volcan abrite également une scène qui peut accueillir des spectacles à la fois terrestres et aquatiques, avec son et lumière, faisant face à un amphithéâtre couvert de 800 places.

ÉCORESPONSABILITÉ

Autre engagement fort cette année pour les campings haut de gamme : l'écoresponsabilité. « Nous ne sommes pas encore écolabellisés mais c'est la prochaine étape. Et nous disposons déjà de plus 700 m^2 de panneaux photovoltaïques, qui nous permettent de produire 10 % à 15 % de notre consommation électrique », explique Bruno Carriquiry, dont l'établissement a aussi mis en place des économiseurs d'eau, et inauguré en 2018 une chaudière à bois, qui fonctionne avec du bois local déchiqueté, pour chauffer les espaces aquatiques et les sanitaires. « Le respect de l'environnement fait partie de notre ADN : on a du mal à imaginer un beau camping qui ne mettrait pas en avant des espèces de végétation locales. Même nos mobile-homes atteignent un niveau de recyclage des matériaux très élevé », indique quant à lui Marc Canavaggia. « La notion de respect de l'environnement, de sa protection et de sa mise en valeur figurent implicitement dans la notion de qualité. C'est intégré dans nos logiciels de développement », martèle le directeur général de Sunêlia, dont les sites ont l'obligation, imposée dans leur contrat de licence, d'avoir a minima le label Clef verte.

Autant d'éléments que Sunêlia et Sylvamar avaient déjà intégrés dans leur stratégie. « Le Covid est un accélérateur de bonnes pratiques et de tendances », confirme Marc Canavaggia, mais « il a surtout conforté nos développements. Nous essayons d'avoir toujours quelques coups d'avance », conclut Bruno Carriquiry. C'est le privilège des structures d'hôtellerie de plein air par rapport aux autres types d'hébergements : avoir la souplesse et la possibilité de toujours pouvoir innover.

FILIÈRE BOIS
XYLOMAT 2, FUTUR PÔLE DE RECHERCHE D'AGROLANDES

Les recherches sur la filière forêt-bois portées par le réseau Xylomat vont disposer d'un nouvel espace au sein du parc d'activités Agrolandes, à Haut-Mauco. L'infrastructure, Xylomat 2, viendra compléter la plateforme, déjà coordonnée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux au sein de l'IUT de Mont-de-Marsan dont l'équipe travaille depuis six ans sur les composites à base de bois, la formulation et la mise en œuvre de colles et des résines biosourcées ou la valorisation de fibres naturelles. Le nouveau bâtiment de 800 m² doté d'une halle technologique attenante de 600 m² dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département des Landes, proposera quatre laboratoires, salles de réunion et d'enseignement. L'ensemble sera dédié au développement de projets de transferts industriels en partenariat avec les professionnels du secteur. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2022.

© D.R.

© D.R.

INNOVATION
« DINO » CAPTEUR D'INONDATION

« Dino », c'est le nom du boîtier d'alerte connecté, imaginé par Aurélien Laforest, chargé de projet chez Enedis, et son équipe, à l'occasion du hackaton interne au groupe lancé au lendemain des inondations de l'hiver 2020 pour garantir la sécurité des postes électriques et des riverains en cas de fortes pluies, de crues ou de tempêtes. Déjà installés aux abords des postes de distribution du réseau électrique de Dax et de Grenade-sur-l'Adour, ces boîtiers munis de capteurs, positionnés à 20 centimètres au-dessus du sol, ne se contentent pas d'émettre un signal géolocalisé à destination de l'application centralisée d'Enedis, en cas de risque d'inondation, ils sont aussi capables d'envoyer des informations précises sur le niveau de l'eau et la vitesse de sa montée. Les avantages de cette solution : réduire les temps de coupure, protéger les personnes, le matériel, et prévenir les clients des moments de réalimentation.

© D.R.

© D.R.

LABENNE-OCÉAN
LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ACHÈTE LE CENTRE HÉLIO-MARIN

Le conservatoire du littoral vient d'acheter l'ancien centre hélio-marin de Labenne-Océan, désaffecté depuis 2007. « Son ancien propriétaire ainsi que les acteurs publics du territoire ont longtemps cherché à y réimplanter une activité économique ou touristique. Mais l'érosion côtière forte dans ce secteur et sa prise en compte dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) n'encouragent pas les investisseurs privés », observe l'établissement public de l'État, dans un communiqué. L'acquisition réalisée avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Landes et de l'État doit permettre de reconstituer l'espace naturel dunaire et boisé entre les stations balnéaires de Labenne et de Capbreton qui « recèle une faune et une flore riches et parfois rares », et de proposer des aménagements pour accueillir et sensibiliser le public. Elle s'inscrit dans la continuité de l'achat par le conservatoire du littoral, en 2015, d'une parcelle dunaire mitoyenne de l'ancien centre hélio-marin qui avait permis de restaurer la chapelle Sainte-Thérèse et de démolir la ruine de l'aumônerie pour restaurer la dune.

ENTREPRISE
LES AUDACIEUSES NOUVELLE-AQUITAINE #5

La Ruche, réseau national d'incubateurs d'entreprises responsables, lance la cinquième édition de son appel à projets « Les Audacieuses Nouvelle-Aquitaine », dédié aux femmes qui portent un projet à impact social et/ou environnemental. Les 14 lauréates bénéficieront d'un accompagnement collectif de neuf mois au sein de La Ruche Bordeaux pour leur permettre de consolider et structurer leur projet, afin notamment d'aller chercher leurs premiers clients. Parmi les projets retenus, cinq « coups de cœur » pourront profiter d'un accompagnement individuel supplémentaire composé de mentorat, de coaching et d'heures de conseil avec des experts. Candidature jusqu'au 3 octobre sur https://la-ruche.net/les-audacieuses

INDUSTRIE DE LA GLISSE
SURF SUMMIT 2021

Comment faire face aux défis de demain avec succès ? Quel rôle devront jouer les organisations pour se développer de manière durable et responsable ? Dans un contexte complexe et incertain, les industriels de la glisse s'interrogent. Douze personnalités viendront proposer leur vision du leadership, à l'occasion du 20e congrès annuel du secteur, organisé les 14 et 15 octobre 2021 au Sporting casino d'Hossegor, par Eurosima, l'association européenne du secteur qui fédère 180 entreprises, 4 000 salariés pour un chiffre d'affaires d'1,8 milliard d'euros. Il sera notamment question de l'importance du capital humain, des nouveaux rapports au travail, de transformation managériale, d'innovation frugale, de développement durable, de nouveaux marchés et de business models alternatifs.

© Shutterstock

CONGRÈS DES NOTAIRES
LE NUMÉRIQUE, L'HOMME ET LE DROIT

Les travaux et réflexions du prochain congrès des notaires de France, qui aura lieu du 23 au 25 septembre à Nice, seront consacrés à l'impact du numérique sur les branches du droit dans lesquelles la profession occupe une place importante : la personne, le patrimoine et le contrat.

Par Miren LARTIGUE

Pour son édition 2021, le congrès des notaires de France a choisi de se pencher sur plusieurs des grands défis que la révolution numérique fait peser sur le droit. Objectif : étudier les impacts du numérique sur la vie des citoyens ainsi que sur l'exercice des professionnels du droit, afin de dégager une série de propositions destinées à mieux accompagner et sécuriser cette transition. Réunis autour de trois grands thèmes, ces travaux portent sur la protection des personnes, la valorisation et la transmission du patrimoine et la modernisation du contrat dans le monde numérique.

PROTÉGER LA PERSONNE ET LE CITOYEN DANS LE MONDE NUMÉRIQUE

Données personnelles, vie privée/vie publique, liberté d'expression, mort numérique, droit à l'oubli, e-vulnérabilité, e-administration… quelques-unes des nouvelles problématiques que soulèvent nos vies numériques et sur lesquelles les notaires souhaitent faire des propositions pour préserver les droits fondamentaux de tout un chacun.

Ainsi le nouvel espace de liberté qu'offrent les services en ligne ne doit pas priver les individus de la maîtrise de leurs données personnelles, aussi bien de leur vivant (avec le droit à l'effacement des données ou « droit à l'oubli ») qu'après leur mort, dans la mesure où l'existence numérique d'une personne perdure après sa disparition physique (messageries, réseaux sociaux, espaces de stockage…).

Autre problématique sensible : l'impact de l'exclusion numérique sur les rapports entre l'État et le citoyen, dès lors que certaines démarches officielles doivent obligatoirement être effectuées en ligne. Les exclus du numérique ne devraient-ils pas bénéficier d'une protection particulière en raison de leur e-vulnérabilité ?

VALORISER ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE DANS LE MONDE NUMÉRIQUE

Actifs numériques, cryptomonnaies, Initial Coin Offering (ICO), Building Information Modeling (BIM), digitalisation de la publicité foncière, testament numérique… Le notariat a également travaillé sur l'impact

LE NOTARIAT FRANÇAIS EN CHIFFRES

Au 31 mars 2021, on dénombrait 16 159 notaires en France, dont 54 % de femmes. L'âge moyen des notaires, qui a enregistré une forte baisse depuis l'entrée en vigueur de la loi Macron, s'établit désormais à 47 ans. Quelque 60 000 collaborateurs salariés travaillent dans les 6 755 offices notariaux et leurs 1 364 bureaux annexes, lesquels accueillent 20 millions de personnes chaque année.
(Source : Conseil supérieur du notariat)

du numérique sur la valorisation et la transmission du patrimoine.
Ainsi, la présence d'actifs numériques (comme les cryptomonnaies, très volatiles) au sein du patrimoine familial peut entraîner un certain nombre d'interrogations et de difficultés juridiques et fiscales dans le cadre d'un divorce ou d'une succession. Du côté des entreprises, l'apparition de nouveaux outils de financement basés sur la technologie blockchain pose la question de la valorisation de ces nouveaux actifs et de leur mise en garantie par la constitution de sûretés.
L'impact du numérique sur l'immobilier est également considérable, aussi bien au niveau de la conception des ouvrages avec l'apparition d'outils de modélisation et de suivi des informations de la construction (BIM ou Building Information Modeling) que de la gestion des bâtiments et des infrastructures. Et en matière de transactions, la « tokenisation » des biens immobiliers (inscription d'un actif immobilier et de ses droits sur un token pour le gérer et l'échanger en pair-à-pair sur une blockchain) devrait encore ouvrir de nouvelles perspectives et soulever de nouvelles problématiques.

MODERNISER ET ENCADRER LE CONTRAT DANS LE MONDE NUMÉRIQUE

Le troisième et dernier thème sur lequel a travaillé le notariat, en prévision de son prochain congrès, concerne l'impact du numérique sur le droit des contrats. Objectif : revisiter les règles de formation et d'exécution des contrats pour définir les conditions d'une éventuelle adaptation du droit des contrats à la vie numérique, et sécuriser la pratique du contrat numérique.
« La conclusion d'un contrat par un simple double clic ne nécessite-t-elle pas une obligation d'information précontractuelle renforcée ? Les sanctions du contrat doivent-elles se calculer et s'exécuter automatiquement au moyen d'un « smart-contract » et en dehors de toute intervention humaine ? Quelle est la portée probatoire de la signature numérique ou de la blockchain dans un litige consécutif à une transaction ? » Telles sont quelques-unes des questions sur lesquelles la profession souhaite apporter des réponses et formuler des propositions.
Enfin, l'impact du numérique sur la pratique contractuelle doit amener les professionnels du droit à repenser leur rôle et leurs missions. « Quelle est la plus-value apportée par un rédacteur d'actes lorsque l'intelligence artificielle peut détecter les incohérences d'un contrat ou les clauses contraires au droit positif ? Quelle est la plus-value de l'officier public pour attester d'une date, de l'existence d'un consentement ou d'une donnée face au chrono-datage d'un logiciel, à l'enregistrement vidéo d'un accord ou au maillage de la blockchain ? L'activité de conseil peut-elle se dispenser de toute intervention humaine ? »
Réponse fin septembre.

© Shutterstock - VideoFlow

La présence **d'actifs numériques au sein du patrimoine** peut entraîner certaines **difficultés juridiques et fiscales**

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Alors que l'activité a fortement ralenti depuis deux ans, le nombre de défaillances d'entreprises a historiquement diminué.

En janvier 2019, on comptait encore 54 350 défaillances d'entreprises. À la fin juin 2021, leur nombre était réduit à 28 655, soit une diminution annuelle de 28 %.
Cette situation résulte des mesures de soutien apportées par l'État et les collectivités pendant la crise sanitaire de la Covid-19. Elle laisse présager une reprise des défaillances à la fin des mesures de soutien.
La fermeture des tribunaux de commerce et la « période juridiquement protégée » ont permis un large report des délais notamment des déclarations de cessation des paiements et demandes d'ouverture d'une procédure collective.
Le régime du traitement des difficultés des entreprises a été aménagé pour permettre le report de l'examen des situations de cessation des paiements dues au ralentissement de l'activité à partir de septembre 2020 (ordonnance 2020-341).
Ces dispositions ont produit leurs effets jusqu'en octobre 2020.
Sont venues ensuite les très nombreuses mesures de soutien à l'emploi, à la trésorerie des entreprises, les prêts garantis par l'État et les aides du fonds de solidarité.

ASSURANCE CHÔMAGE DES INDÉPENDANTS : UN DISPOSITIF À AMÉLIORER

Dans cette perspective d'une multiplication des défaillances, le dispositif d'assurance chômage des travailleurs indépendants révèle son échec.
En vigueur depuis novembre 2019, le dispositif permettant aux travailleurs indépendant de percevoir une allocation chômage n'a bénéficié qu'à moins de 1 000 entrepreneurs (911 à la fin février 2021), alors que le gouvernement escomptait 30 000 bénéficiaires. Il s'avère inefficace et devrait être amélioré dans le cadre d'un plan en faveur des travailleurs indépendants, annoncé en mars par Alain Griset, ministre chargé des PME.
Actuellement, les indépendants peuvent percevoir une allocation de chômage de 800 euros par mois pendant six mois, à condition de satisfaire à une série de conditions assez restrictives. L'activité non salariée doit avoir été exercée pendant au moins deux ans et avoir dégagé un minimum de revenus de 10 000 euros par an. Les autres revenus éventuels doivent être inférieurs au RS (565 euros par mois). Dernière condition peu compatible avec l'entrepreneuriat, le travailleur indépendant doit être à la recherche effective d'un emploi.
Surtout, l'entreprise doit avoir fait l'objet d'une liquidation judiciaire ou d'un redressement judiciaire.
Le premier frein à l'application du dispositif ne serait pas cette obligation d'une procédure au tribunal de commerce mais la condition d'un minimum de revenus non salariés de 10 000 euros, qui bloquerait près de 75 % des dossiers éligibles à l'allocation chômage.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %
2020 T3	115,70	+ 0,09 %
2020 T4	117,79	- 0,32 %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2021 : 3 428 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2020

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1 147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1 200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1 256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1 301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	JUILLET 2020	JUILLET 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	105,19	106,40	+ 1,2 %
INDICE HORS TABAC	104,44	105,55	+ 1,1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
4e TRIMESTRE 2020	130,59	+ 0,20 %
1er TRIMESTRE 2021	130,69	+ 0,09 %
2e TRIMESTRE 2021	131,12	+ 0,42 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,25 €	1 554,62 €

L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

RÉMUNÉRATION HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La fixation par voie conventionnelle de la durée du travail applicable dans l'entreprise à un niveau inférieur à la durée légale n'entraîne pas, en l'absence de dispositions spécifiques en ce sens, l'abaissement corrélatif du seuil de déclenchement des heures supplémentaires. (Cass soc., 30 juin 2021, n° 20-12960)

En cas de litige relatif à l'existence ou au nombre d'heures de travail accomplies, le salarié doit présenter, à l'appui de sa demande, des éléments suffisamment précis quant aux heures non rémunérées qu'il prétend avoir accomplies, afin de permettre à l'employeur, qui assure le contrôle des heures de travail effectuées, d'y répondre utilement en produisant ses propres éléments. Le juge forme alors sa conviction en tenant compte de l'ensemble de ces éléments, au regard des dispositions légales et réglementaires. Après analyse des pièces produites par l'une et l'autre des parties, dans l'hypothèse où il retient l'existence d'heures supplémentaires, il évalue souverainement, sans être tenu de préciser le détail de son calcul, l'importance de celles-ci et fixe les créances salariales s'y rapportant. (Cass soc., 16 juin 2021, n° 19-25051)

RÉMUNÉRATION DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT

En cas de reprise du contrat de travail du salarié d'une entreprise par application de l'article L 1224-1 du Code du travail, le nouvel employeur est tenu de maintenir à son bénéfice les droits qui lui étaient reconnus chez son ancien employeur au jour du transfert. Cette obligation justifie la différence de traitement qui en résulte par rapport aux autres salariés. (Cass soc., 23 juin 2021 n^{os} 18-24809 et 18-24810)

Une différence de traitement établie par engagement unilatéral ne peut être pratiquée entre des salariés de la même entreprise et exerçant un travail égal ou de valeur égale, que si elle repose sur des raisons objectives, dont le juge doit contrôler la réalité et la pertinence.
(Cass soc., 23 juin 2021, n° 19-21772).

RUPTURE CONVENTIONNELLE : INDEMNITÉ

L'employeur concluant une rupture conventionnelle doit verser au salarié une indemnité au moins égale à l'indemnité conventionnelle de licenciement, même si l'accord collectif renvoie à l'indemnité légale pour certains motifs de licenciement. (Cass soc., 5 mai 2021, n° 19-24650)

TEMPS PARTIEL : REQUALIFICATION

La demande de rappel de salaire fondée sur la requalification d'un contrat de travail à temps partiel en contrat de travail à temps complet est soumise à la prescription triennale de l'article L 3245-1 du Code du travail. (Cass soc., 30 juin 2021, n° 19-10161)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : SÉCURITÉ

Le document interne par lequel l'employeur se borne à rappeler les dispositions législatives et réglementaires applicables dans l'entreprise en matière de sécurité ne crée pas de nouvelles obligations générales et permanentes s'imposant aux salariés. Il ne constitue donc pas une adjonction au règlement intérieur. (Cass soc.,23 juin 2021, n° 19-15737).

SANCTIONS : PROCÉDURE

Aucun fait fautif ne peut donner lieu à lui seul à l'engagement de poursuites disciplinaires au-delà d'un délai de deux mois à compter du jour où l'employeur (le titulaire du pouvoir disciplinaire, mais également le supérieur hiérarchique du salarié, même non titulaire de ce pouvoir) en a eu connaissance.
(Cass soc., 23 juin 2021 n° 20-13762)

SANTÉ AU TRAVAIL : INAPTITUDE/ RECOURS

Le fait que le médecin du travail se soit trompé sur le poste occupé par le salarié dans la rédaction de son avis d'inaptitude physique ne permet pas, à lui seul, l'exercice d'un recours devant le conseil de prud'hommes pour annulation de cet avis.
(Cass soc., 16 juin 2021, n° 20-10386)

LICENCIEMENT : INDEMNITÉS

L'indemnité pour inobservation de la procédure de licenciement ne se cumule pas avec l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.
(Cass soc., 16 juin 2021, n° 20-10639)

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com
LES ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, les annonces relatives aux constitutions de sociétés sont forfaitisées en fonction de la forme de la société, suivant l'annexe VIII mentionnée dans ce même arrêté. Les autres annonces restent facturées 1,78 € le mm/colonne pour 2021 en Aquitaine.

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE SAINTE EULALIE EN BORN- 40200
Tél : 05 58 09 73 48– Mail : mairie@sainteeulalieenborn.fr

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Objet du marché : Extension de la régie du port Lieudit « Peliou » 40200 Sainte Eulalie-en-Born

Type de marché : Marché de Travaux

Nombre et consistance des lots : Lot N° 1 : Gros-Œuvre - Réseaux Extérieurs. **Lot N° 2 :** Mur ossature bois - Charpente - Couverture - Bardage bois – Zinguerie. **Lot N° 3 :** Menuiseries Extérieures Bois. **Lot N° 4 :** Plâtrerie - Isolation - Faux-Plafonds. **Lot N° 5 :** Chape - Carrelage – Faïences. Lot **N° 6 :** Menuiseries Intérieures - Placards – Kitchnette. **Lot N° 7 :** Peintures Extérieures – Intérieures. **Lot N° 8 :** Electricité - VMC – Chauffage. **Lot N° 9 :** Plomberie -Sanitaire - PECS – Chauffage.

Modalités d'attribution des travaux : Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Mode de financement : Le financement est assuré par des subventions et fonds propres à la commune.

Justificatif à produire : Voir le règlement de consultation

Durée délai d'exécution des travaux : 4 mois plus 2 semaines de préparation à compter de la notification du marché, et de l'ordre de service.

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : La consultation et le téléchargement du dossier par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception des offres : Le lundi 20 Septembre 2021 à 12 h

Date de validité des offres : 90 jours.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : les offres devront être remise : transmission par voie électronique des plis dans le cadre de la présente mise en concurrence, à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.org

Le pli déposé par le candidat doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation et nommés de la manière suivante : - Dossier n°1 : candidature - Dossier n°2 : offre lot n°X

Présentation des offres : Conformément au règlement de consultation.

Critères de jugement des offres : Conformément au règlement de consultation.

• Le prix des prestations : 50 % sur 50 points suivant la formule suivante : prix du moins disant : prix de l'offre x 50 %

• La valeur technique et qualité des prestations : 50 %

- L'organisation et les moyens mis en œuvre pour l'exécution des prestations : 35 points,

- La qualité technique des matériaux : 10 points,

- La gestion des déchets de chantier : 5 points.

Renseignements administratifs : Mairie Sainte-Eulalie-en-Born Tél : 05 58 09 73 48 - Mail : mairie@sainteeulalieenborn.fr – (fermée le Mardi Après-midi)

Renseignements Techniques : Monsieur CAPDEVILLE Philippe, Chef de Projet, 114 avenue du Courant. 40200 Mimizan Port : 07 84 38 75 21 - Mails : philippe@had-equation.fr / hubert@had-equation.fr

Date d'envoi à la publication : 17/08/2021

21400744-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE LESGOR
route de Carcen 40400 Lesgor

Objet du marché : Réhabilitation et extension d'une salle des fêtes

Type de procédure : appel d'offres par procédure adaptée selon les articles L2123-1 et r 2123-1 du Code de la commande publique

Nature et quantité des prestations : 9 : Carrelage-Faïence. 12 : Enduits

Obtention des dossiers : Par téléchargement sur le site https://marchespublics.landespublic.orq

Renseignements :

Administratifs : Commune de Lesgor - tél : 05 58 57 21 86
Courriel : mairielesgor@wanadoo.fr

Techniques : DOS SANTOS Angéline - tél : 05 82 95 14 69
Courriel : contact@ideeos.fr

Date limite de réception des offres : Les offres doivent être remise avant le 21 septembre 2021 à 17 h.

La transmission des offres par voie électronique est obligatoire.

Début des travaux : septembre 2021

Durée des travaux : 7 mois

Conditions de participation : Conformément au règlement de consultation

Critères de jugement des offres : Conformément au règlement de consultation.

Critères de pondération : Valeur technique : 50 % - Prix : 30 %

Date d'envoi du présent avis : 24 août 2021

21400755-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE POUDENX
M. LALAUDE Francis, Maire, 1 Place de la Bascule 40700 Poudenx

Objet du marché : Réhabilitation du logement école sis 2 Place de la Bascule et de l'ancien presbytère sis 267-297 Route d'Hagetmau 40700 Poudenx

Procédure de passation : Procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01/12/2021

Délai de validité : 90 jours à compter de la date de réception des offres

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement : ressources propres

Règlement par mandat administratif à 30 jours.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix 50 % - Valeur technique : 30 % - Délai d'exécution : 20 %

Date limite de réception des offres : vendredi 15/10/2021 à 18 h.

Obtentions des dossiers : Les dossiers sont à télécharger à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.

Renseignements relatifs aux lots : Lot n° 1 : Gros-Œuvre. **Lot n° 2 :** Charpente-Couverture-Zinguerie-Plancher. **Lot n° 3 :** I.T.E. **Lot n° 4 :** Isolation des combles. **Lot n° 5 :** Plâtrerie-Isolation. **Lot n° 6 :** Menuiseries extérieures et intérieures. **Lot n° 7 :** Chauffage-Sanitaire. **Lot n° 8 :** Electricité-VMC. **Lot n° 9 :** Peintures extérieures et intérieures. **Lot n° 10 :** Traitement anti-termites

Renseignements complémentaires : Administratif : Commune de Poudenx Tél : 05 58 57 22 13 - mairie.poudenx2@orange.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey 64010 Pau, tél : 05 59 84 94 40.

Date d'envoi à la publication du présent avis : 18/08/2021

21400745-0

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

VERSION PAPIER + WEB

☐ 6 MOIS = 20 € ☐ 1 AN = 35 € ☐ 2 ANS = 55 €

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Capbreton du 04/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale :

INGÉNIERIE BÂTIMENT EXPERTISE

Sigle : IBEX

Siège social : 2 Square des Geais 40130 Capbreton

Objet social : Expertise technique en matière de bâtiments et constructions, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, procédés et brevets et plus généralement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités, participation par tout moyen, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 €

Gérance : Monsieur Franck REGNIER demeurant 2 Square des Geais 40130 Capbreton, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, la Gérance
21AL03256

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Saint-Martin-de-Seignanx du 19/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SUD ATLANTIQUE PLÂTRERIE

Forme : SARL

Capital : 10.000 €

Siège social : 240 Rue de Souspesse 40390 Saint-Martin-de-Seignanx.

OBJET : Tous travaux de plâtrerie, faux-plafond et isolation.

Durée : 99 ans

Gérance : Maxime PINTEAU demeurant 94 Allée des Pottoks 64210 Bidart, pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCS de Dax.
21AL03336

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/06/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

LA BROSSARDIÈRE

Siège social : 1291 chemin de Paouilhé 40320 Geaune

Capital : 100 €

Objet social : Exploitation d'un gite

Président : Mme BROSSARD-RUFFEY Caroline demeurant 6 rue Sainte Lucie 75015 Paris 15 élue pour une durée de indéterminée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL03340

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 août 2021 à Dax (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

COLINE COIFFURE

Capital : 3.000 €

Siège social : 76 place Pascal Duprat 40700 Hagetmau

Objet : Salon de Coiffure. Vente au détail de produits cosmétiques et accessoires de mode. Les activités d'esthétique, soin du corps, massage, onglerie, manucure et relooking. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Présidente : Madame Coline MONJARET demeurant à Coudures (40500) 22 avenue Andriou.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence
21AL03341

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 aout 2021 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ATMS CONSULTING

Capital : 10.000 €

Siège social : 2 rue Gaxie 40000 Mont-de-Marsan

Objet : Marchand de biens, promotion immobilière, vente en l'état futur d'achèvement, lotisseur. Mandataire immobilier. Courtier, agent commercial et commissionnaire pour tout bien et tout service et dans tout domaine.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Présidente : Madame Aurélie BOUCHET demeurant 2 rue Gaxie 40000 Mont-de-Marsan.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence
21AL03374

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/08/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

MADICONSULTS

Siège social : 57 Porte de la Bastide 40300 Hastingues

Capital : 500 €

Objet social : Conseil aux entreprises

Président : M. BOUCHEAU Hervé demeurant 57 Porte de la Bastide 40300 Hastingues élu pour une durée illimitée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.
21AL03355

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SB HEALTH &TECHNOLOGY CONSULTING

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 3235 av. du Président J. F. Kennedy 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Objet : Le conseil en matière de Sciences, technologies et nouvelles technologies, notamment dans les domaines du médical et de l'imagerie médicale, au profit, en particulier, d'entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies, dans l'intelligence artificielle, ainsi que dans l'imagerie médicale.

Agrément : La transmission des actions s'effectue librement. Toute autre transmission, sous quelque forme que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de l'associé unique.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation.

Capital : 1.000 €

Président : Sylvain BODARD demeurant 3235av. du Président J.F. Kennedy 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL03361

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 août 2021, à Soorts-Hossegor.

Dénomination : **THAI TIME INVEST**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 96 av des Couteliers 40150 Soorts-Hossegor.

Objet : activités des sociétés holding.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 110.000 € divisé en 1.100 actions de 100 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : cession d'actions avec agrément.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

A été nommée Président : Madame Cindy SARARAK 561 rte de Saraillot 40230 Bénesse-Maremne.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.
21AL03366

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/07/2021, il a été constitué une SELARL dénommée :

SELARL DU TRACE

Siège social : 271 Avenue du Trace 40700 Hagetmau

Capital : 1.020 €

Objet social : Exercice de la profession de Chirurgien-dentiste

Gérance : M. BESTAVEN Frédéric demeurant 23 Route de Loustaou 40700 Serreslous-et-Arribans

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
21AL03376

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD
Société d'Avocats Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8 avenue du 8 Mai 1945
64116 Bayonne Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 Août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **FMCV**

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 75 rue de l'Hermitage, Zone Artisanale de Souspesse 40390 Saint-Martin-de-Seignanx

Objet social : la prise de participation ou d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières. L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres, ainsi que l'organisation, l'animation et direction de ces sociétés et entreprises. Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 58.000 € par apport en numéraire.

Gérance : Monsieur Fabien VILLAIN demeurant 338 chemin Legarreko Borda 64480 Ustaritz et Monsieur Mickaël COUNIL demeurant 343 chemin d'Arantxeta 64990 Mouguerre.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis
21AL03369

SARL DUPOUY & Associés
17 Rue de Navarre
64000 Pau

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 06/08/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **KOLISEE**

Objet social : L'acquisition, la cession et la gestion, pour son propre compte, de toutes participations dans toutes sociétés

Siège social : 23 Avenue du 1er Mai, 40220 Tarnos.

Capital : 1.300 €

Durée : 99 ans

Président : M. CORRAL CRIADO Frank, demeurant 23 Avenue du 1er Mai, 40220 Tarnos.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Toutes opérations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, à l'exception des opérations entre associés, sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société.

Immatriculation au RCS de Dax
21AL03377

Me Claire NICOLAS-CHABANNES
Me Paul-Mathieu CHABANNES
27 Rue de Mathiou
40150 Soorts-Hossegor
etude.chabannes@notaires.fr
05 58 98 98 50

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Claire NICOLAS-CHABANNES, Notaire à Soorts-Hossegor (Landes) en date du 23 août 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **ENCHÈRES-OCÉANES**

Capital : 5.000 €

Siège : 24 avenue de Liposse à Seignosse (40510)

Objet : la transaction immobilière et de fonds de commerce, la gestion locative de tous biens immobiliers, la réalisation de toutes prestations de services au profit des particuliers et des professionnels.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre, sauf entre associés.

Président : Mme Lisbel VALERY demeurant 24 avenue de Liposse à Seignosse (40510).

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis
21AL03345

SCI MAELIANG
Au capital de 2.000 €
1139 route de Saint-Jacques
40280 Benquet
RCS Mont-de-Marsan
808 665 962

Suivant l'AGE des associés en date du 23-08-2021, les modifications suivantes ont été apportées article 4 et adresse des associés : transfert du siège de la SCI et des associés au 402 rue du Ruisseau, 40000 Mont-de-Marsan. L'article 4 et identification des associés ont été modifié en conséquence. Le reste des statuts n'est pas modifié.
21AL03342

SCI RICCORRIDO
Au capital de 2.000 €
1139 route de Saint-Jacques
40280 Benquet
RCS Mont-de-Marsan
800 937 278

Suivant l'AGE des associés en date du 23-08-2021, les modifications suivantes ont été apportées article 4 et adresse des associés : transfert du siège de la SCI et des associés au 402 rue du Ruisseau, 40000 Mont-de-Marsan. L'article 4 et identification des associés ont été modifié en conséquence. Le reste des statuts n'est pas modifié.
21AL03343

SCP SARRAILH, JAUREGUI, SARRAILH-SAINT MARTIN, LARCHER et POPINEAU-LARCHER
Notaires Associés
1 rue Rectoran 64100 Bayonne

SCI LOCINDUS
Capital : 1.524,49 €
Siège social : Mi Sombrero
40390 Saint-Martin-de-Seignanx
RCS Dax 348 433 772

RÉDUCTION CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-François LARCHER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle Pierre SARRAILH, Maritchu JAUREGUI, Katia SARRAILH-SAINT MARTIN, Jean-François LARCHER et Claire POPINEAU-LARCHER, titulaire d'un Office Notarial à Bayonne, 1 rue Pierre Rectoran, le 30 juin 2021, en cours de publication a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'immeuble.

L'ancien capital est de mille cinq cent vingt-quatre euros et quarante-neuf centimes (1 524.49 €).

Le nouveau capital est de neuf cent quatorze euros et soixante neuf centimes (914,69 €)

Les modifications statutaires seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, le Notaire
21AL03354

3G GUILLEMIN & Associés
Artigues près Bordeaux
Martillac - Lormont
www.3g-guillemin.fr

SOCIÉTÉ DEL SOL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 €
Siège social : 151 Chemin du Petit Homme 40460 Sanguinet
RCS Mont-de-Marsan
333 543 106

MODIFICATION OBJET SOCIAL ET NOMINATION DG

Aux termes d'une délibération en date du 09/08/2021, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social aux activités de gestion de titres de participation et de biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; et de nommer Monsieur Alexandre TSCHANN, demeurant Galileiplantsoen 78, 1098 NB Amsterdam, Hollande, en qualité de Directeur Général.

Pour avis, le Président
21AL03373

MODIFICATIONS

CL DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €. Siège social : 358 avenue des Charpentiers 40150 Soorts-Hossegor 821 658 614 RCS Dax. Aux termes d'une délibération en date du 04 Juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : - D'étendre l'objet social aux activités d'achat et la revente d'objets de décoration d'intérieur et d'extérieur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - De fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er Avril et 31 Mars, et d'augmenter de six mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de dix-huit mois, ainsi il sera porté au 31/03/2022, en conséquence l'article 6 sera modifié. - Prend acte de la démission de Monsieur Laurent GORDA de ses fonctions de cogérant notifiée le 04 Juin 2021 à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement. - Décide de modifier le nom commercial qui devient, à compter du 04 Juin 2021, **HELLO SÉLECTION** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - Décide de transférer le siège social du 358 avenue des Charpentiers 40150 Soorts-Hossegor au 1 rue du 8 Mai 1945 à Saint-Alban (31140) à compter du 04 Juin2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Gérante : Madame Christelle GORDA demeurant à Saint-Geours-de-Maremne (40230), 105 Route du Beyre. La Société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numéro 821658614 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse. Pour avis, la Gérance
21AL02529

CLARENZ

SARL au capital de 500 €. Siège social : 18 chemin Pedu 78310 Maurepas RCS Versailles 834 941 924. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 266 route de Carcarès 40400 Tartas à compter du 05/08/2021. Gérance : Mme COMBE ARRIVABENE Marjorie demeurant 266 route de Carcarès 40400 Tartas. Radiation au RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Dax.
21AL03334

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
42 rue des Jardins
40100 Dax

Par décision en date du 18 août 2021, l'associée unique de la société **SUD OUEST OPTIQUE**, SARL Unipersonnelle au capital de 150.000 € dont le siège social est sis route de la Parcelle, Centre Commercial Porte Sud 40100 Dax, immatriculée au Registre de Commerce de Dax N° 348 912 262, a décidé de nommer, à effet du 18 août 2021 et sans limitation de durée, en qualité de nouveau gérant Monsieur Nicolas PANGER demeurant résidence Saint Vincent de Saintes, bâtiment A1, Apt 15, 5 rue des Colibris 40100 Dax en remplacement de Monsieur Brice GRAFTEAUX, démissionnaire, à effet au 17 août 2021 à minuit. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Gérant : Monsieur Brice GRAFTEAUX demeurant 15 rue Saint-Pierre 40100 Dax.

Nouvelle mention : Gérant : Nicolas PANGER demeurant résidence Saint-Vincent-de-Saintes, bâtiment A1, Apt 15, 5 rue des Colibris 40100 Dax.

Le Gérant
21AL03346

CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO
42 rue des Jardins
40100 Dax

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 août 2021, les associés de la société **LA BERNADÈRE**, SARL au capital de 15.300 € dont le siège social est sis 441 route de la Bernadère 40990 Saint-Paul-lès-Dax, immatriculée au Registre du Commerce de Dax sous le n° 834 763 203, ont pris acte de la démission de Monsieur Brice GRAFTEAUX de ses fonctions de gérant et ce à compter du 17 août 2021 minuit.

Le Gérant
21AL03348

LES ANNONCES LANDAISES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

SE CHARGENT DE LA PUBLICATION
DES APPELS D'OFFRES &
DES AVIS D'ENQUÊTES

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

LMMC-PAP
SARL à associé unique
Au capital de 70.000 €
3 avenue de la Liberté, rue de la Paix 40990 Saint-Paul-lès-Dax
RCS Dax 497 785 808

Le 06/08/2021, l'associé unique a transformé la société en SAS sans création d'une personne morale nouvelle. Nommé président BV STORE Fr, SAS au capital de 4.038.000€, sis 25 rue du Gros Caillou 78340 Les Clayes-sous Bois, 792 115 149 RCS Versailles. Mis fin automatiquement suite à la transformation aux fonctions de gérant de Bruno PEYROLES. Modifié la dénomination sociale qui devient : BV STORE DAX

Cession d'actions : Cession avec agrément

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix qu'il soit ou non associé. Chaque action donne droit à une voix.

21AL03372

FIDAL

Technocité, Bâtiment Astria
CS 88528, 64185 Bayonne Cedex

Selon décision des associés de la société **ETABLISSEMENTS DAULOUÈDE** en date du 30 Juin 2021, SARL au capital de 216.000 € dont le siège social est à Tosse (40230), 2 route de Saubion, RCS Dax 987 320 256, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.000.032 € pour le porter de 216.000 € à 1.216.032 € par incorporation de réserves et le siège social a été transféré à Tosse (40), 13 rue de Beillicq.

Pour avis
21AL03371

Maître Lucie LANTAUME-BAUDET
Notaire Associée
Allée de l'Albret 47130 Bruch

SCI GACHOU
Société Civile Immobilière
Capital 1.524,49 €
Siège social : 18 rue Lamarque Candau
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
SIREN 419 603 345

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte dressé par Me LANTAUME-BAUDET, Notaire à Bruch (47130), le 5 août 2021, les associés ont décidé et accepté, à compter du 05/08/2021 :

De transférer le siège social à Bruch (47130) Place Bertrand de Lamothe (nouveau siège)

Modifier l'objet social de la manière suivante : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location, mise à disposition, vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Nommer un nouveau cogérant : Melle Marie-Gracianne BAZE, demeurant à Mont-de-Marsan (40000) Tour de la Douze, 33 rue Armand Dulamon.

21AL03375

FIDAL

31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2021 de la société **MONAËLE** Société à Responsabilité Limité au capital de 1.000 €. Siège social : Le bourg Centre commercial Les Grillons 40660 Messanges, 810 195 800 RCS Dax, il a été décidé à compter du même jour :

La transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

Sa durée et son siège demeurant inchangés. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérants : Monsieur Gwenaël BARDOU et Mademoiselle Gaëlle MONNET.

Nouvelle mention : Président : Monsieur Gwenaël BARDOU demeurant à Messanges (40660) 285 chemin de Moutic.

Directeur Général : Mademoiselle Gaëlle MONNET demeurant à Messanges (40660) 285 chemin de Moutic.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à une personne non associée, est soumise à agrément préalable de la société.

Mention sera faite au RCS : Dax

Pour avis
21AL03352

TRANSFERT SIÈGE

Suivant décision de l'AGE en date du 30/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la **SCI MAE** au capital de 2.000 €, RCS Mont-de-Marsan 887 643 849 du 900 chemin de Bourriot 40090 Lucbardez-et-Bargues au 155 chemin de Turin 40090 Lucbardez-et-Bargues à compter du 30/07/2021.

Pour avis
21AL03370

KPMG

SCOP ARL SODIMA
Société Coopérative de Production
A capital variable de 60.000 €
Siège social : 4 allée Dache Dise, Route de Gamarde
40180 Hinx
RCS Dax 502 720 923

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 avril 2021, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 21 avril 2021 : M. Philippe VERGEZ, demeurant 3478 route de Puyoo à Habas (40290), en remplacement de M. Eric COLET pour cause de démission.

La demande d'inscription modificative sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, la Gérance
21AL03381

Société d'Avocats
34 Bd de la Paix 64000 Pau

SCEA PÉPINIÈRES PEYRES
Au capital de 77.047,73 €
Siège social : 439 route d'Hastingues
40300 Peyrehorade
RCS Dax 383 806 932

Aux termes des délibérations du procès-verbal en date du 30 juillet 2021, les associés ont adopté les résolutions suivantes :

- Augmentation du capital social d'une somme en numéraire de 3.816,27 € pour le porter de 77.047,73 € à 80.864 €, par élévation de la valeur nominale des parts sociales de 15,24 € à 16 € chacune.

- Augmentation du capital social d'une somme de 51.296 € par voie d'apports en nature pour le porter de 80.864 € à 132.160 €, par création de 3.206 parts sociales nouvelles de 16 € de nominal chacune, entièrement libérées. Le capital social est désormais fixé à la somme de 132.160 €, divisé en 8.260 parts sociales de 16 € de nominal chacune.

- Nomination de Mme Isabelle LARROUS épouse PEYRES demeurant 439 route d'Hastingues 40300 Peyrehorade aux fonctions de la gérance pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la Gérance
21AL03362

SWITIM
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 49 Avenue de l'Atlantique
40130 CAPBRETON
828 604 637 RCS DAX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale du 30/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au **3 Impasse de l'Artimon 40130 CAPBRETON** à compter du 01/09/2021.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de DAX.
21AL03367

JULIEN LEFORT CONSULTING
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 10.000 €
Siège social : 02 impasse des Alaoudes, Lotissement les Alaoudes 40230 Tosse
RCS Dax 478 916 794

Aux termes des décisions de l'associé unique en date et à effet du 26/07/2021, le siège social a été transféré à Roquebrune-sur-Argens (83520) Le Paradou, 169 avenue Paul Cézanne.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

La Société sera immatriculée au RCS de Fréjus et sera radiée du RCS de Dax.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fréjus.
21AL03360

NON DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'associé unique du 29.06.2021 de la société **BC AUTO** SAS au capital de 1.000 € sise 510 route de Stanquet 40990 Mées, 879 831 006 RCS Dax a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée, en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce.

Pour avis au RCS Dax .
21AL03349

AXAN DISTRI
SAS au capital de 146.880 €
Siège social : Lieudit Lahoueille 40240 Saint-Justin
Transféré au : 30 avenue d'Aulot 09200 Saint-Girons
RCS Mont-de-Marsan
839 244 555

Aux termes des décisions en date du 06.07.2021, l'associé unique a décidé de :

- Transférer le siège social du Lieudit Lahoueille 40240 Saint-Justin à 30 Avenue d'Aulot 09200 Saint-Girons, à compter du 02.08.2021,

- Modifier l'objet social par l'acquisition et la gestion des titres de la SAS LAX, et toutes prestations de services auprès de sa filiale ; l'exploitation par l'intermédiaire d'un contrat de location-gérance, d'un fonds de commerce de type Supermarché sis à Saint-Girons (09200) 30 avenue d'Aulot à l'enseigne « Carrefour Contact » ou toute autre enseigne du Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre.

et de modifier les articles 2 et 4 des statuts.

21AL03337

DISSOLUTIONS

ACBC

www.acbc-avocats.com
Bayonne - 05 59 59 47 47
Pau – 05 59 46 30 40

MONT DE L'OPTIQUE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 €
Siège social : Pôle commercial Centre Bourg
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
483 948 634

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30/07/2021, la société OPTILAND, SAS au capital de 257.091€, dont le siège social est 240 Chemin de Laugeron, Petachon à Benquet (40280), immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan n° 418 776 241 a, en sa qualité d'associée unique de la société MONT DE L'OPTIQUE, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la Société à la société OPTILAND.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société MONT DE L'OPTIQUE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Gérant
21AL03380

AVIS DE DISSOLUTION

Par Assemblée Générale du 04.07.2020, les associés de la société **REVJUL** Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 € dont le siège social est 36 rue Léon Gambetta 40000 Mont-de-Marsan, 499 885 853 RCS Mont-de-Marsan ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 04.07.2020 et sa mise en liquidation amiable.

Ils ont nommé M. André PILLETTE demeurant 1 avenue de l'Atlantique, Ensemble lotissement Atlantique 40130 Capbreton, en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social soit 36 rue Léon Gambetta à Mont-de-Marsan, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

21AL03335

DML

SARL au capital de 1.000 €
Siège : 47 Rue des Féviers
40550 LEON
513811893 RCS Dax

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29/06/2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/06/2021. Liquidateur MIJATOVIC Daniel, demeurant 47 Rue des Féviers 40550 LEON Le siège de la liquidation est fixé au siège social, où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents.

Formalités au RCS Dax.

21AL03357

ACBC

www.acbc-avocats.com
Bayonne - 05 59 59 47 47
Pau – 05 59 46 30 40

OPTIQUE DU MIDOU

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 240 Chemin de Laugeron, Petachon
40280 Benquet
RCS Mont-de-Marsan
341 773 471

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30/07/2021, la société OPTILAND, SAS au capital de 257.091€, dont le siège social est 240 Chemin de Laugeron, Petachon à Benquet (40280), immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan n° 418 776 241 a, en sa qualité d'associée unique de la société OPTIQUE DU MIDOU, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la Société à la société OPTILAND.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société OPTIQUE DU MIDOU peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Le Gérant

21AL03379

LIQUIDATIONS

DKLC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2.000 €
Siège social : 383 Chemin du Sourt 40700 Hagetmau
RCS Mont-de-Marsan
851 331 587

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique, par une décision en date du 30 juin 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Liquidateur : Monsieur Cédric KELSCH demeurant à Hagetmau (Landes) 383 Chemin du Sourt.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Liquidateur

21AL03359

DML

SARL au capital de 1.000 €
Siège : 47 Rue des Féviers
40550 LEON
513811893 RCS Dax

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 30/06/2021 à LEON, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, MIJATOVIC Daniel, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2021.

Formalités au RCS de Dax.

21AL03358

AUDECA

SCI L'OCÉAN

Société Civile en liquidation
Siège social : 500 route de l'Etang 40230 Tosse
Siège de liquidation : 14 avenue du Chenil
40230 Saint Vincent de Tyrosse
RCS Dax 484 335 518

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juillet 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour de la société civile OCÉAN. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis

21AL03368

ELECTRIC STUDYO SASU

Au capital de 10.000 €
Société en liquidation
Siège de la liquidation : 150 Impasse du Mas 40350 Pouillon
RCS Dax 838 198 836

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 31 mars 2021, les comptes de liquidation de la Société ont été approuvés et la clôture de la liquidation prononcée avec effet au même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, le Liquidateur

21AL03347

POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jérôme CAZUGUEL Notaire à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, le 6 août 2021 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Rennes, le 10 août 2021 Bordereau 2021 N 3414

La société dénommée **CASTETS FORME**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 6.000 €, ayant son siège social à Castets (40260), 128 rue Sainte-Hélène, identifiée au SIREN sous le numéro 831 585 005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A cédé à la société dénommée **DEYSINE DURAN SPORTS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Castets (40260), 128 rue Sainte-Hélène, identifiée au SIREN sous le numéro 900 071 424 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Un fonds de commerce, objet du présent acte, est un fonds de commerce de centre de remise en forme (préparation et développement des activités physiques et sportives), exploité à Castets (40260) 128 rue Sainte-Hélène, sous l'enseigne L'ORANGE BLEUE, pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 831 585 005 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Prix : 83.000 €.

Jouissance : 6 août 2021.

Oppositions auprès de Maître François PETGES à l'Office Notarial de Castets (40260) 23 rue Juston.

Pour Insertion

21AL03364

ENVOI EN POSSESSION

Notaire

SCP François PETGES & Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 23 juin 1995, Madame Marguerite caumont, née à Linxe, le 12 avril 1936, demeurant à Castets (40260), EHPAD Le Marensin, 66 rue des Arts, veuve de Monsieur Robert DEZES, décédée à CASTETS, le 18 mars 2021, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Stéphane PETGES, suivant procès-verbal en date du 24 août 2021, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de Dax.

Pour avis, Me Stéphane PETGES

21AL03363

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 28/07/2021, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé l'homologation de l'accord de conciliation des sociétés du **GROUPE FINANCIÈRE CAMILLE GODARD :** SAS FINANCIÈRE DU PETIT CHATEAU 251 rue Camille Godard 33000 Bordeaux, RCS Bordeaux 528 880 396. SAS FINANCIÈRE CAMILLE GODARD 251 rue Camille Godard 33000 Bordeaux, RCS Bordeaux 824 891 469. SASU LE GRENIER DES GASTRONOMES 168 route d'Orthez 40700 Hagetmau, RCS Mont-de-Marsan 509 896 577. SCI SAINT THOMAS Zone Industrielle, 168 route d'Orthez 40700 Hagetmau, RCS Mont-de-Marsan 509 815 902.

21400754-12

TENDANCES BOURSE

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 664,31	1,5%	20,0%	33,1%	6 896,04	5 399,21	France
SBF 120	5 218,57	1,5%	18,7%	31,7%	5 374,79	4 290,93	France
EURO STOXX 50	4 178,08	1,7%	17,6%	25,4%	4 229,70	3 481,44	Europe
S&P 500	4 487,19	1,7%	19,5%	30,8%	4 487,19	3 700,65	USA
NASDAQ 100	15 354,07	1,6%	19,1%	32,1%	15 354,07	12 299,08	USA
FOOTSIE 100	7 125,78	1,4%	10,3%	16,7%	7 220,14	6 407,46	Royaume-Uni
DAX 30	15 905,85	1,5%	15,9%	21,7%	15 977,44	13 432,87	Allemagne
SMI	12 436,66	2,5%	16,2%	20,6%	12 545,35	10 522,22	Suisse
NIKKEI	27 732,10	0,7%	1,0%	20,7%	30 467,75	27 013,25	Japon
SSE COMPOSITE	3 514,47	-1,0%	1,2%	3,8%	3 696,17	3 357,74	Chine

VALEURS RÉGIONALES

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Rendement 2020
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ACTIPLAY (GROUPE)	2,37	-7,4%	192,0%	250,9%	3,99	0,69	-
AIR MARINE	2,00	15,6%	-5,7%	17,6%	2,50	1,70	-
ASHLER ET MANSON	2,18	0,0%	14,7%	4,0%	2,20	1,90	-
BLUE SHARK PS	6,00	-3,2%	-6,3%	7,1%	6,55	3,28	-
CERINNOV GROUP	1,56	10,3%	-20,8%	113,7%	2,13	1,14	-
CHEOPS TECHNOLOGY	55,00	23,3%	40,3%	43,2%	55,00	39,20	1,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	476,00	0,4%	30,1%	30,1%	520,00	366,00	6,2%
EAUX DE ROYAN	104,00	3,0%	-8,0%	-11,1%	118,00	94,00	9,3%
EUROPLASMA	0,33	-19,7%	-85,3%	-89,7%	2,27	0,30	-
FERMENTALG	2,87	8,1%	98,1%	74,1%	4,40	1,45	-
GASCOGNE	4,86	0,8%	21,5%	49,1%	5,20	3,94	-
GPE PAROT (AUTO)	2,59	-7,5%	54,6%	29,5%	3,27	1,58	-
HYDROGENE DE FRANCE	31,00	1,5%	N/A	N/A	32,80	28,30	-
I.CERAM	1,49	1,4%	-1,3%	17,3%	2,43	1,29	-
I2S	3,78	5,0%	18,1%	8,0%	3,94	3,20	-
IMMERSION	1,70	-2,9%	-19,0%	-30,3%	2,10	1,41	-
IMPLANET	0,62	-19,9%	-45,0%	-43,4%	1,34	0,62	-
LECTRA	34,35	4,4%	37,4%	75,3%	34,50	23,50	0,7%
LEGRAND	96,96	3,5%	32,8%	36,8%	97,64	71,92	1,5%
MULTIMICROCLOUD	0,35	84,2%	2,9%	40,0%	0,35	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	3,98	-20,4%	-30,2%	-30,2%	10,00	1,50	-
OENEO	13,28	7,8%	22,3%	17,1%	13,30	10,50	1,5%
POUJOULAT	43,40	8,0%	49,7%	108,7%	46,00	29,00	0,9%
SERMA TECH.	334,00	-5,6%	16,8%	2,5%	530,00	268,00	1,1%
UV GERMI	8,81	-2,9%	13,7%	-11,0%	15,90	7,75	-
VALBIOTIS	6,64	8,9%	9,6%	43,7%	8,30	6,06	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	€48 770,00	-2,0%	-1,4%	DOLLAR USD	1,17	-4,3%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81G	€292,50	-2,2%	2,0%	LIVRE GBP	0,86	-4,8%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	€1 665,00	-2,6%	11,8%	FRANC SUISSE CHF	1,07	-0,8%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	€850,00	0,0%	14,2%	DOLLAR CAD	1,48	-5,2%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,5 G	€1 868,00	-0,5%	0,7%	YEN JPY	128,74	1,8%	Japan(100)
SOUVERAIN 7,32 G	€371,90	-3,7%	2,9%	COURONNE DKK	7,44	-0,1%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	€294,90	-2,3%	2,8%	COURONNE SEK	10,21	1,7%	Suéde
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	€306,90	-0,6%	2,6%	RAND ZAR	17,69	-1,8%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	€294,90	-0,7%	2,8%	DOLLAR AUD	1,62	1,9%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	€1 624,50	-3,0%	5,6%	YUAN RMB	7,60	-4,3%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

« CARTE BLANCHE DE MON GUIDE »

L'opération « Carte blanche de mon guide » a été reconduite cet été. Une action collective originale pour développer l'activité des guides-conférenciers sur toute la région Nouvelle-Aquitaine.

Par Vincent ROUSSET

L'Association des guides de Nouvelle-Aquitaine (ex-AGICA) a reconduit cet été son action collective « Carte blanche de mon guide ». Objectif : développer l'activité des guides-conférenciers sur le territoire régional et proposer une offre de visites guidées aux individuels regroupés. L'année dernière, sous l'impulsion de #cetétéjevisitelafrance avec #monguide, l'association avait donné carte blanche à ses adhérents pour offrir aux visiteurs de la région une expérience de visite originale et conviviale. Compte tenu du succès de cette première édition et face à la situation toujours critique des guides-conférenciers, l'Association des guides a donc décidé de poursuivre cette action en juillet et en août. Les visites partent d'un lieu donné par le guide sur un thème connu d'avance et dans le respect de la charte sanitaire définie par la profession. En suivant une trame historique, insolite ou sur les pas d'un personnage emblématique, le visiteur se laisse surprendre tout en étant actif de sa découverte.

Pour faciliter la compréhension et la sélection des visites par les participants, cette année, un logo et un QR Code donnant sur une page spécifique du site internet ont été créés. Toutes les visites sont répertoriées pour ainsi faciliter les réservations.

Les visites partent d'un **lieu donné par le guide** sur un **thème connu d'avance**

© D.R.

Créée en 1983, l'Agica (Association des guides interprètes et conférenciers d'Aquitaine) a fait peau neuve en janvier 2020 en devenant l'Association des guides de Nouvelle-Aquitaine. L'association se veut fédératrice de toute une région pour mettre en valeur les savoir-faire et le professionnalisme des 150 guides. Tous titulaires d'une carte de guide conférencier, gage de qualité et de déontologie, ils prennent plaisir à partager leurs connaissances avec tous les publics, faire vivre des expériences inoubliables, éveiller en chacun le goût du patrimoine, le tout dans un large éventail de langues et sur un vaste territoire...

www.agica.info